



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de Londinières. Elle est disponible sur le site internet de la Com Com

Le budget 2018 a été voté le 13 Avril 2018 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes 16 rue du Pont de pierre aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 5 avril 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux bien que notre capacité d'autofinancement reste modeste : 80 à 90 000 pour le budget principal durant le dernier exercice le besoin de financement a été élevé obligeant la communauté de communes à prélever sur ses réserves

40 000 pour la zone d'activité

25 000 pour la maison de santé

- d'éviter le recours à l'emprunt

- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'état chaque fois que possible. ADEME

Pour le budget principal le nouveau marché des OM est favorable et devrait permettre de supporter les frais de fonctionnement de la nouvelle déchetterie
Développer le haut débit
soutenir la vie associative
proposer un soutien aux projets d'entreprises par la signature de conventions avec la chambre des métiers le Département et Initiative Dieppe Bresle
assurer la nouvelle compétence GEMAPI

pour la zone d'activité prévoir la signalisation et la promotion ZRR
permettre l'installation d'entreprises artisanales

Pour la maison pluridisciplinaire

développer l'offre de soins

prévoir l'aménagement d'un SPA pour accueillir un Kiné

assurer la protection contre les hautes températures

commencer à rembourser l'avance remboursable au budget principal

I. La section de fonctionnement Budget Principal

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population

part du transport scolaire restant à la charge des familles

aux impôts locaux,

TEOM

Impôts locaux

dotations versées par l'Etat, est devenue inférieure au FNGIR

diverses subventions.

Création de la taxe GEMAPI

Le report à nouveau passe de 1 443 745 en 2017 à 706 570 en 2018 du fait des investissements

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 454 123 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	X 792 031	Excédent brut reporté	706 570
Dépenses de personnel	44 400	Recettes des services	36 140
Autres dépenses de gestion courante	154 831	Impôts et taxes	601 236
Dépenses financières	0	Dotations et participations	99 357
Dépenses exceptionnelles	102 000	Autres recettes de gestion courante	7 800
Autres dépenses	38 889	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	324 912	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	1 452 682	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 441	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 020
Total général	1 454 123	Total général	1 454 123

commentaires du tableau

. **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par

- les salaires du personnel 44 400 euros
- , l'entretien et la consommation des bâtiments
- les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées,
- les subventions versées aux associations 45000
- les aides à la création et projets d'entreprises

Les salaires représentent 3,06% des dépenses de fonctionnement de la com com

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 454 123 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux (montant total à mentionner pour 2016 et 2017 prévision 2018)

	531 735	545 623	601 236
--	---------	---------	---------

cette augmentation est liée à la taxe GEMAPI qui devrait procurer 60 000 euros

- Les dotations versées par l'État

	56 886	42 996	39 357
atténuation de produits - FNGIR	-40 395	- 38 889	- 38 889

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*mentionner ici les montants perçus au titre des 3 dernières années*)

	2016	2017	2018
transport scolaire	29 390	27 540	30 000
ordures ménagères TEOM	301 683	300 807	309 081
soutien ventes	63 408	60 814	60 000

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 : Il est le même qu'en 2017 à l'exception de la création de la taxe GEMAPI

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation 1,37 %
 - Taxe foncière sur le bâti 0,602 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 1,24 %
 - TEOM 11%

- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0,689 %
 - éolien IEF 108 376 il n'était que de 55 050 en 2016

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à ... 292 155 euros
et 309 081 pour les ordures ménagères

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 38 357 soit une baisse de ... par rapport à l'an passé. Mais le FNGIR est devenu supérieur à la dotation d'état

année	dotations de fonctionnement	contribution au FNGIR	solde
2012	85 532	40 305	44 227
2013	85 150	40 395	44 755
2014	86 975	40 395	46 580
2015	69 620	40 395	29 225
2016	57 800	40 395	17 405
2017	38 772	38 889	- 117
2018	38 357	38 889	- 532

II. La section d'investissement du budget principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement	912 070	Virement de la section	

reporté		de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	0	FCTVA	72 000
Travaux de bâtiments (à lister)	51 800 82 948	réserves	908 336
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	165 605	Taxe aménagement	
Autres dépenses		subventions	171 636
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 022	Remboursement avance MSP	50 000
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 441
Total général	1 215 443	Total général	1 215 443

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

Au niveau des dépenses

Il a été retenu de réaliser le garage afin de permettre la validation ,par l' Agence Régionale de Santé , du siège des assurances Londinièraises

Il faut payer les dernières facture de réalisation de la déchetterie
239 932 euros ont été reportés

Au niveau des recettes

Nous percevrons le FNTVA

le solde de subventions de l'ADEME DEPARTEMENT ETAT

d) Les subventions d'investissements prévues :

percevoir le solde des subventions 171 636 et le FNTVA 72 000

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement : 1 215 443

réparties comme suite :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 912 070
nouveaux crédits : 303 373
TOTAL : 1 215 443

- Recettes : crédits reportés 2018 : 908 366
nouveaux crédits : 307 077
TOTAL : 1 215 443

b) Principaux ratios

les principaux ratios du budget :

Dépenses réelles de fonctionnement 1 452 682/ 5 400 ha b = 269 euros/hab
dépenses de personnel 44 400 = 8,22

indemnités élus	18 000	= 3,33
produit des impositions directes;	292 165 / population	= 54,10
Dotations d'Etat	38 352	= 7,1
FNGIR	38 889	= 7,2
recettes réelles de fonctionnement	744 533 / population	= 137,9

c) Etat de la dette

La communauté de Communes n'a **aucune dette externe**

Le budget principal a réalisé une **avance remboursable de 600 000 euros** afin de financer la construction de la maison pluridisciplinaire de santé .Le remboursement se fera progressivement dès que la maison aura trouvé son rythme de croisière Nous avons prévu de rembourser 50 000 euros en 2018

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE ADE Zone d'activité

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	X	Excédent brut reporté	159 599
Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		loyers	44 740
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses impôts	2 900	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	170 334	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	41 692	Total recettes réelles	204 339
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 691
Total général	212 030	Total général	212 030

les recettes proviennent du loyer de la VIMO

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	

Remboursement d'emprunts		FCTVA	
Travaux de bâtiments (à lister)		Mise en réserves	111 260
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux			
Autres dépenses	145 265	subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 691	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	41 696
Total général	152 956	Total général	1 52 956

BUDGET MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

a) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	X 22 734	Excédent brut reporté	35 184
Dépenses de personnel	6140	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		loyers	22 000
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres gestion courante charges locatives	6 000
Impôt foncier	2 900	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	31 674	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	45 567	Total recettes réelles	63 184
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	14 057
Total général	77 241	Total général	77 241

Les recettes proviennent des loyers versés par les praticiens

des charges locatives

l'amortissement des subventions

les charges

entretien

impôts fonciers pour la première fois 2900 euros

l'amortissement

il reste encore des locaux disponibles suite au refus d'un médecin et du Kiné

une partie liée aux locaux vides reste à la charge de la collectivité

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement avance remboursable	50 000	FCTVA	
Travaux de bâtiments (à lister)	42 781	Mise en réserves	51 271
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses		subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 057	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	45 567
Total général	106 838	Total général	106 838

Dans le cas d'installation d'un Kiné un SPA peut être installé
Le remboursement de l'avance remboursable est possible pour 50 000 euros

Fait à LONDINIÈRES... le ...25 avril 2018

Le Président

Michel HUET

